



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 13550

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le fait que les caisses d'assurance maladie, lors de leurs remboursements, procèdent au découpage des actes et retiennent un euro sur chaque acte, bien que tous les actes aient fait l'objet d'une seule prescription par le médecin et d'un unique paiement par l'assuré. Ce procédé choque de nombreux patients, qui se sentent une nouvelle fois pénalisés, et il est totalement injuste et inacceptable. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir si elle entend remédier rapidement à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13550

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8150

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)